

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

CHENAL DE FAUX

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de MARENNES (17320)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de la Mathe	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Repérage d'un pont au niveau d'un ruisseau affluent à partir de l'Ortho Littoral et qui est également mentionné sur le Scan Littoral. Il s'agit peut-être du « pont de la Mathe » sachant que le lieu-dit « La Matte » est mentionné un peu en aval du cours d'eau à environ 1 km du pont à vol d'oiseau.</p> <p>Positionnement douteux (incertitude > 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

